

Pouvoir d'emprunt—Loi

Il faut ajouter aussi les contractuels à court terme. Il est probable que leurs contrats ne seront pas renouvelés. Il fallait s'y attendre. C'était la première mesure qu'on allait prendre. On devait laisser partir les vacataires et l'on devait bloquer l'embauche dans la Fonction publique. Je voudrais illustrer les coupures supplémentaires possibles. Le nombre d'employés nommés pour une période déterminée, en 1984, a varié entre 10,130 et 19,975. Les réductions d'emplois dans la Fonction publique seront largement supérieures à 15,000. Je me demande ce que le député d'Ottawa-Ouest (M. Daubney) va dire à ses électeurs qui sont vacataires. Je suis persuadé qu'il éprouve quelque sympathie pour ces gens qui travaillaient pour le gouvernement fédéral. Il y a donc entre 10,000 et 19,000 employés à terme auxquels on va dire: «Désolés, nous n'avons plus de travail pour vous. C'est regrettable, mais nous n'avons plus besoin de vos services». C'est une situation catastrophique. Dans notre région, c'est un problème fondamental. Si le gouvernement ne s'y attaque pas dans les prochains mois, la situation économique sera difficile pour tout le monde à Ottawa-Hull et dans la région de la Capitale nationale.

• (1420)

Les mises en chantier sont en baisse. Les hôtels se plaignent que leur taux d'occupation n'atteint guère que 30 p. 100 alors qu'il était auparavant de 70 p. 100. Les restaurants vont faire faillite. Pourquoi, monsieur le Président? Pour la bonne raison que le gouvernement a fait de la région d'Ottawa-Hull la cible des compressions et s'est arrangé pour que la confiance des personnes établies dans cette région diminue au point de pratiquement friser le désespoir. Ces gens ne savent pas comment ils feront pour acheter une maison, ni s'ils pourront emmener leur famille au restaurant ou encore se permettre de faire des achats dans les magasins. En outre, les ventes des grands magasins sont en baisse. L'économie dans la région d'Ottawa traverse une période critique.

Vous me faites signe, monsieur le Président, qu'il me reste une minute. Je le regrette, mais j'aurai d'autres occasions de reparler de la question. Je tiens cependant à dire que je ne pourrai probablement pas empêcher le gouvernement d'emprunter 22.6 milliards de dollars. Je ne pense pas non plus vouloir le faire, car s'il souhaite emprunter cette somme, libre à lui. Nous n'y verrions aucun inconvénient. C'est surtout la façon dont il compte la dépenser qui va nous intéresser. La façon dont il gère l'économie à l'heure actuelle, en ce qui concerne les fonctionnaires, est désastreuse, monsieur le Président.

M. le vice-président: La parole est au député de Regina-Ouest (M. Benjamin).

Mlle Nicholson (Trinity): Je voudrais poser une question, monsieur le Président.

M. Benjamin: Monsieur le Président, au moment où j'ai parlé sur ce projet de loi à la deuxième lecture...

M. le vice-président: A l'ordre, s'il vous plaît. Je regrette, mais j'avais oublié que nous avons une période de questions et d'observations. Je donne la parole à la députée de Trinity.

Mlle Nicholson: Monsieur le Président, mon collègue, le député qui vient de parler, a fait allusion aux espoirs et aux

perspectives d'avenir des jeunes. Le député pourrait-il nous dire ce qu'il pense du projet du gouvernement de réduire les paiements de transfert au chapitre de l'enseignement postsecondaire et quelles en seront les répercussions sur l'égalité des chances offertes aux jeunes?

Il n'y a aucune mention dans le dernier exposé budgétaire de ces réductions prévues, mais le gouvernement en a parlé dans de précédents exposés. Dans un autre document budgétaire, préparé à l'intention des pays étrangers, on trouve cette déclaration: «Le taux de croissance des transferts fédéraux aux gouvernements provinciaux au titre des soins de santé et de l'enseignement postsecondaire a été réduit». Étant donné les observations précédentes du député au sujet de la jeunesse, pourrait-il s'étendre là-dessus?

M. Gauthier: Monsieur le Président, je remercie la députée de Trinity (M^{lle} Nicholson) de sa question. Cela me donne l'occasion de lui signaler, comme je l'ai déjà fait au commencement de mes observations, que j'ai passé l'heure du déjeuner à l'Université d'Ottawa où je me suis entretenu avec certains de mes électeurs ainsi que des étudiants de deuxième année en sciences politiques. Cette question est essentielle à leurs yeux et elle influe directement sur leurs frais de scolarité. Il est difficile de l'expliquer et de parler du rôle du gouvernement fédéral dans le domaine de l'enseignement, étant donné le problème de compétence constitutionnelle qui se pose.

C'est un fait que le gouvernement fédéral finance à 50 p. 100 l'enseignement postsecondaire; du moins, en principe. Les provinces et les parents ou les étudiants fournissent le reste. Je trouve tout à fait inacceptable que le gouvernement réduise les crédits versés aux provinces, alors que nos jeunes éprouvent de graves difficultés. On nous dit qu'il pourrait y avoir 600,000 et peut-être même 700,000 jeunes au chômage.

La Chambre connaît ces chiffres. On a déjà dit dans cette enceinte que bien d'autres jeunes ne font pas partie des statistiques, car ils sont découragés. On trouve dans ma circonscription une université, un établissement d'enseignement postsecondaire et sept écoles secondaires. De nombreux étudiants s'inquiètent de leur avenir et de la politique du gouvernement, qui a décidé de ne pas verser aux provinces les crédits nécessaires pour financer l'enseignement.

M. Daubney: Monsieur le Président, je n'ai écouté que les cinq dernières minutes de l'intervention de mon collègue, le député d'Ottawa—Vanier (M. Gauthier). Je dois dire que j'ai été déçu de certains de ses propos. Pourtant j'ai toujours eu beaucoup de respect pour le député. Je pense que ses propos manquaient de perspective et de modération. Il a dit que 60,000 fonctionnaires perdraient leur emploi. Qu'on se rappelle les épouvantails dressés par le parti libéral en 1979: le député a repris les mêmes propos alarmistes et je le déplore.

M. Isabelle: Et qu'en est-il de R. B. Bennett? Songez à R. B. Bennett.

M. Daubney: Quand le parti libéral était au pouvoir, tous les ans, de nombreux fonctionnaires nommés pour une période indéterminée étaient mis à pied.